

## ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2023

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée extraordinaire du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (ci-après le « RTC »), tenue le 3 février 2023, à 12 h, au 720, rue des Rocailles, Québec (par visioconférence).

Sont présents :  
Maude MERCIER LAROCHE, présidente  
Yvan BOURDEAU  
France BILODEAU  
Sébastien HALLÉ  
Liguori HINSE  
Joel JONCAS  
Claude LAVOIE  
Annie SANFAÇON  
David WEISER

Sont absents:  
Pierre-Luc LACHANCE, vice-président  
Jean SIMARD  
Jackie SMITH

### FORMANT QUORUM

Sont aussi présents :  
Stéphanie DESCHÊNES, secrétaire générale  
Nicolas GIRARD, directeur général

#### 1. Adoption de l'ordre du jour

##### Résolution 23-6

*Sur proposition de M. Yvan Bourdeau, appuyée par M<sup>me</sup> Annie Sanfaçon, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.*

*Adoptée à l'unanimité*

#### 2. Déclaration d'intérêts

Aucune déclaration d'intérêts n'est effectuée par les membres du conseil d'administration concernant les sujets de la présente assemblée.

#### 3. Dossier soumis au conseil d'administration

##### 3.1 Autorisation de dépense(s) – services professionnels – GTC

CONSIDÉRANT *le Règlement n° 340 - règlement intérieur du Réseau de transport de la Capitale (RTC);*

##### Résolution 23-7

*Sur proposition de M. Joel Joncas, appuyée par M. Claude Lavoie, il est résolu d'autoriser une dépense, dans le cadre de l'attribution de contrats visant des services professionnels pour l'acquisition, l'intégration et le maintien d'une solution logicielle de gestion technique centralisée (GTC), pour les besoins en électrification des autobus et pour les frais d'exploitation relatifs à l'entretien de la solution qui sera mise en place dans le cadre du projet le tramway de Québec, à intervenir avec CSINTRANS inc., d'une somme de 21 442 939,77 \$, plus les taxes applicables, et ce, pour une période initiale de dix (10) ans, étant entendu que tout contrat attribué, suivant une dépense autorisée en vertu de la présente résolution, sera dûment publié sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), selon les modalités et dans les délais prescrits à la Loi sur les sociétés de transport en commun.*

*Adoptée à l'unanimité*

4. **Levée de l'assemblée**

*La séance est levée à 12 h 05.*

---

**Maude Mercier Larouche présidente**

---

**Stéphanie Deschênes, secrétaire générale**